

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 mai 2005

L'an deux mil cinq, le vingt cinq mai à vingt et une heure, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Maria-Dolores GAUTIER, Maire.

Etaients présents :

M.D. Gautier, B. Boivin, P. Caumont, C. Nocque, I. Hard, J.P. Belloncle, M.F. Davoult, D. Durand, J.L. Fort, M.Hauters, Ph. Janvier. B. Legentil, G. Monnier, F. Pennamen.

Etaients absents :

B. Joly (pouvoir à J.L Fort), D. Gueville (pouvoir à I. Hard), S. Prigent, R. Renier.

Secrétaire de Séance :

I. Hard

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

Madame le Maire demande à rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour :
- Nom de lotissement

1 – CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT – ETE 2005

*** OUVERTURE DU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT – ETE 2005**

05.03.26

Madame le Maire présente le projet d'ouverture du Centre de Loisirs Sans Hébergement pour la période du 18 juillet au 19 août 2005 dans les locaux de la salle polyvalente de Saint Martin du Manoir. Ce centre sera ouvert aux enfants de 6 à 13 ans. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

*** autorise** l'ouverture du Centre de Loisirs Sans Hébergement du 18 juillet au 19 août 2005,

*** sollicite** une subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Général pour le fonctionnement de ce centre.

*** CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - ETE 2005 – REGIE DE RECETTES**

05.03.27

Madame le Maire précise qu'il est nécessaire de créer une régie de recettes pour le Centre de Loisirs Sans Hébergement qui sera ouvert du 18 juillet au 19 août 2005 et de fixer les tarifs. Par ailleurs, un régisseur et un suppléant seront nommés par arrêté municipal. Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

*** décide** de créer une régie de recettes du 18/07 au 19/08/2005 pour le Centre de Loisirs Sans Hébergement,

*** décide** de fixer les tarifs, par enfants (repas du midi et goûters compris) à :

- pour les enfants de Saint Martin du Manoir :
 - 65 Euros la semaine de 5 jours
 - 52 Euros la semaine de 4 jours, du 16 au 19 août 2005
- pour les enfants hors commune :
 - 80 Euros la semaine de 5 jours
 - 64 Euros la semaine de 4 jours, du 16 au 19 août 2005

Dans le cadre du Centre de Loisirs Sans Hébergement qui sera ouvert du 18 juillet au 19 août 2005, il convient de procéder au recrutement des animateurs et du personnel d'entretien. Conformément à l'article 3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et au décret 2004-154 du 17 février 2004, modifiant le décret 2002-883 du 3 mai 2002 relatif à la protection des mineurs à l'occasion des vacances scolaires, des congés professionnels et des loisirs. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

*** autorise** Madame le Maire à signer les contrats suivants pour les postes d'animateurs à temps complet :

- un adjoint d'animation pour les fonctions de directeur de centre – IB 307 – du 12/07 au 24/08/2005
- deux agents d'animation pour les fonctions d'animateurs – IB 245 – du 18/07 au 19/08/2005

*** autorise** Madame le Maire à signer un contrat pour un poste temporaire d'agent d'entretien affecté au Centre de Loisirs du 18/07 au 19/08/2005. L'agent sera rémunéré à l'indice brut 245 sur une base de 29/35^{ème}.

2 – CONTRAT D'ASSISTANCE A LA MAITRISE D'OUVRAGE

05.03.29

Dans le cadre des travaux d'aménagement du CR 3 (rue de la Forge) aux abords du futur lotissement de logements locatifs et en accession à la propriété, Madame le Maire propose aux conseillers municipaux de recourir à un marché d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage pour le suivi et la coordination du dossier. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

*** autorise** Madame le Maire à signer un marché public d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage pour "l'aide au recrutement et pilotage d'un Bureau d'Etudes pour l'opération d'aménagement de CR 3", dont le montant s'élève à 4.704,14 € TTC.

3 – CESSIIONS DE TERRAINS

*** CESSIION DE TERRAIN GRATUITE –RUE ANDRE MABIRE**

05.03.30

Monsieur Bruno BOIVIN, Adjoint à l'urbanisme, présente aux conseillers municipaux le projet de réalisation de places de stationnement le long de la rue André Mabire, à proximité de l'impasse de la Ruelle. Il est cependant nécessaire, pour cela, de faire l'acquisition d'une bande de terrain d'environ 80 m² dans le cadre d'une cession gratuite. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

*** autorise** Madame le Maire à signer un acte en vue de faire l'acquisition d'une partie d'un terrain cadastré section A n° 253 d'une surface d'environ 80 m² à titre gratuit.

*** CESSIION DE TERRAIN GRATUITE – COTE DE GOURNAY**

05.03.31

Monsieur Bruno BOIVIN, Adjoint à l'urbanisme, présente le projet de réalisation d'un trottoir le long de la côte de Gournay, au niveau du nouveau lotissement. Il est cependant nécessaire pour cela de faire l'acquisition d'une bande de terrain d'environ 25 m² dans le cadre d'une cession gratuite. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

*** autorise** Madame le Maire à signer un acte en vue de faire l'acquisition d'une partie d'un terrain cadastré section A n° 213 d'une superficie d'environ 25 m² à titre gratuit.

4 – DEMANDE DE SUBVENTIONS

*** CREATION D'UN MINI STADE – 2^{EME} TRANCHE**

05.03.32

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux, la deuxième tranche du projet de création d'un mini stade développé par le Conseil Municipal des Jeunes. En effet, dans un premier temps, des frontons ont été installés afin de créer une aire d'activités multisports. Dans le cadre de la poursuite de ce projet, il convient désormais de réaliser un revêtement de sol sportif multisports. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

*** autorise** Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour cette opération auprès du Conseil Général. Les crédits sont inscrits au BP 2005.

*** ORGANISATION D'UN CONCERT DE NOEL**

05.03.33

Madame Isabelle HARD, Adjointe à l'animation, propose aux conseillers municipaux, d'organiser un concert de Noël en fin d'année avec le quator vocal CONTRECHANT de l'Association Normande des Amis de la Musique. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* *autorise* Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour permettre l'organisation de ce concert auprès du Conseil Général.

*** ACQUISITION DE MOBILIER SCOLAIRE POUR L'ÉCOLE MATERNELLE**

05.03.34

Madame le Maire fait part aux conseillers municipaux du souhait formulé par la Directrice de l'école maternelle de changer une partie du mobilier scolaire, qui est ancien, vétuste, et qui n'est plus adapté aux normes de sécurité pour les enfants. Le montant de ces acquisitions s'élève à 1.700 € HT. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* *autorise* Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour l'acquisition de mobilier scolaire à l'école maternelle auprès du Conseil Général. Les crédits sont inscrits au BP 2005.

*** ACQUISITION DE MOBILIER POUR LE BUREAU DE DIRECTION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE**

05.03.35

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que le mobilier du bureau de direction de l'école élémentaire est extrêmement ancien et n'est plus du tout adapté aux besoins, il est désormais indispensable de le changer. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* *autorise* Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour l'acquisition de mobilier pour le bureau de direction de l'école élémentaire auprès du Conseil Général.

*** ACQUISITION DE MATERIEL D'ANIMATION**

05.03.36

Madame Isabelle HARD, Adjointe à l'animation, propose aux conseillers municipaux de faire l'acquisition de matériel devant servir aux diverses animations organisées par la municipalité, et tout particulièrement de moquettes à poser dans le gymnase lorsque ce dernier n'est pas utilisé à des fins sportives et pour protéger le sol. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* *autorise* Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général, pour l'acquisition de matériel d'animation. Les crédits sont inscrits au BP 2005.

*** AMÉNAGEMENT DU CR 3 (RUE DE LA FORGE)**

05.03.37

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux le projet d'aménagement du CR 3 (rue de la Forge) dans le cadre de la construction d'un futur lotissement de logements locatifs et en accession à la propriété. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* *autorise* Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général, pour l'aménagement du CR 3 (rue de la Forge).

*** FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES 2005**

05.03.38

Madame le Maire propose aux conseillers municipaux de renouveler l'adhésion de la commune au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes pour l'année 2005. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* *autorise* Madame le Maire à procéder au versement de la cotisation 2005 s'élevant à un montant de 359,95 € (0,23 € / habitant). Les crédits budgétaires sont inscrits au BP 2005.

5 – FINANCES COMMUNALES

*** TARIF DES MANIFESTATIONS COMMUNALES**

05.03.39

Madame Isabelle HARD, Adjointe à l'animation, informe les conseillers municipaux de la prochaine manifestation communale, le vide-grenier, et propose de maintenir le tarif de cette manifestation à 5 Euros comme l'an passé. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* *décide* de fixer le tarif de la prochaine manifestation communale à 5 Euros.

*** DECISION MODIFICATIVE N° 1 – PARTICIPATION AU SYNDICAT DES RIVIERES**

05.03.40

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que la contribution 2005 de la commune votée par le Syndicat des Rivières est plus élevée qu'initialement prévu lors de la préparation du Budget communal. Il est donc nécessaire de procéder à un transfert de crédits en section de fonctionnement. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* *décide* le transfert de crédits suivant :

Dépenses :	65541 - participation au Syndicat des Rivières	+ 158,00 €
	022 - dépenses imprévues	- 158,00 €

*** DECISION MODIFICATIVE N° 2 – AFFECTATION DU RESULTAT**

05.03.41

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que le montant de l'affectation du résultat, voté en mars dernier en recette d'investissement, doit être arrondi au chiffre supérieur. Il est donc nécessaire de procéder à un transfert de crédits en section d'investissement. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* *décide* le transfert de crédits suivant :

Recettes :	1068-0001 - excédent de fonctionnement capitalisé	+ 1,00 €
	10223-0001 - T.L.E	- 1,00 €

6 – BAIL COMMUNAL

*** LOGEMENT DE FONCTION – RUE ANDRE MABIRE**

05.03.42

Madame le Maire fait part aux conseillers municipaux de la demande de renouvellement de bail formulée par l'occupante actuelle du logement de fonction jusqu'au 30 septembre 2005. Ce logement étant cependant attribué prioritairement aux enseignants de la commune en faisant la demande, il est proposé de renouveler le bail jusqu'au 31 août 2005, et sous réserve qu'il n'y ait pas de demande pour la rentrée scolaire de septembre 2005, jusqu'au 30 septembre. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* *décide* de renouveler le bail du logement de fonction situé 44 rue André Mabire jusqu'au 31 août 2005, ou, sous réserve qu'aucune demande ne soit formulée par un enseignant affecté à l'école de Saint Martin du Manoir, jusqu'au 30 septembre 2005.

7- CODAH : COMMUNICATION DU BP 2005

05.03.43

Conformément à l'article L.5212.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire porte en communication aux conseillers municipaux le Budget Primitif 2005 de la CODAH adopté par le Conseil Communautaire du 15 mars 2005. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* *prend acte* de la communication du Budget Primitif 2005 de la CODAH.

POINT SUPPLEMENTAIRE : NOM DE LOTISSEMENT

05.03.44

Madame le Maire fait part aux conseillers municipaux de la demande formulée par les habitants du nouveau lotissement construit rue André Mabire, entre la route de Montivilliers et le carrefour du Sapin, pour donner un nom à ce lotissement. Les propriétaires proposent de nommer le lotissement : "Résidence Les Près Verts". *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* *décide* d'officialiser le nom de ce nouveau lotissement privé, situé rue André Mabire : "Résidence Les Près Verts", sous réserve de l'accord écrit de tous les propriétaires du lotissement.

QUESTIONS DIVERSES

▲ Madame le Maire donne lecture des remerciements de Madame SCHRAMM

▲ Madame le Maire transmet les remerciements pour les subventions communales :

- du Cerf volant
- de l'ESMGO, section athlétisme
- du Foyer

▲ Madame le Maire fait part des invitations pour les prochaines manifestations :

- concert de la chorale "Vocalis" du Cerf Volant, samedi 28 mai 2005
- représentation chorale des élèves de l'école élémentaire Aspirant Lemonnier, samedi 25 juin 2005

▲ Madame le Maire informe les conseillers municipaux de l'avis d'enquête publique qui se déroulera du 6 juin au 8 juillet 2005, préalable à la déclaration d'utilité publique, en vue de la réalisation des travaux hydrauliques afin de lutter contre les inondations sur le bassin versant de la Lézarde, et en vue de la mise en comptabilité du Plan d'Occupation des Sols.

La séance est levée à 22^h 15.